

Pour diffusion immédiate

LION ÉLECTRIQUE ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 2022

MONTRÉAL (QUÉBEC) – le 10 novembre 2022 – La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules urbains de poids moyens et lourds tout électriques, a annoncé aujourd’hui ses résultats financiers et ses résultats d’exploitation pour le troisième trimestre de l’exercice financier 2022, clos le 30 septembre 2022. Lion présente ses résultats en dollars américains et conformément aux Normes internationales d’information financière (« IFRS »).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2022

- Livraison de 156 véhicules, soit une augmentation de 116 véhicules par rapport aux 40 véhicules livrés à la même période l’an dernier.
- Produits des activités ordinaires de 41,0 millions de dollars, en hausse de 29,1 millions de dollars comparativement à 11,9 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2021.
- Perte brute de 3,8 millions de dollars, comparativement à une perte brute de 1,2 million de dollars pour le troisième trimestre de 2021.
- Perte nette de 17,2 millions de dollars, contre un bénéfice net de 123,0 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2021. Le bénéfice net comptabilisé pour le troisième trimestre de 2021 tenait compte d’un gain de 138,4 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions (comparativement à un gain de 7,6 millions de dollars lié à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions pour le troisième trimestre de 2022).
- BAIIA ajusté négatif de 15,1 millions de dollars, en regard d’un BAIIA ajusté négatif de 8,8 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2021, après essentiellement un rajustement de certains éléments hors trésorerie, tels que la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et la rémunération fondée sur des actions.
- Les dépenses d’investissement, qui comprennent les dépenses liées à l’usine de Joliet et au Campus Lion, se sont élevées à 29,4 millions de dollars, en hausse de 24,4 millions de dollars, contre 5,0 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2021. Se reporter à la rubrique 5.0, « Vue d’ensemble de la Société », et à la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels », du rapport de gestion pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022 pour de plus amples renseignements sur l’usine de Joliet et le campus Lion.
- Les ajouts aux immobilisations incorporelles, qui consistent essentiellement en des activités de recherche et développement, se sont élevées à 18,2 millions de dollars, en hausse de 8,7 millions de dollars comparativement à 9,5 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2021.
- Prélèvements de 45,2 millions de dollars au cours du trimestre en vertu de la convention de crédit renouvelable, de l’emprunt auprès d’Investissement Québec et de l’emprunt auprès du Fonds stratégique pour l’innovation du gouvernement du Canada, et émissions de 19,2 millions de dollars dans le cadre du programme de placement au cours du marché, pour un produit total de 64,4 millions de dollars.

MISE À JOUR CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Plus de 800 véhicules sur la route ayant parcouru plus de 16 millions de kilomètres (10 millions de milles).
- Au 9 novembre 2022, carnet de commandes¹ de 2 408 véhicules urbains tout électriques de poids moyens et lourds, soit 323 camions et 2 085 autobus, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 575 millions de dollars selon les estimations de la direction.
- Au 9 novembre 2022, carnet de commandes² de LionEnergy de 239 bornes de recharge et services y étant reliés, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 4 millions de dollars.
- Un total de 12 centres d'expérience sont opérationnels aux États-Unis et au Canada.
- La Société a mené à bien la quasi-totalité des travaux de construction de la zone de production d'autobus scolaires de l'usine, et a continué à fabriquer des véhicules LionC pour préparer l'aménagement des postes de travail et la formation des employés à l'usine de Joliet. La construction du bâtiment et les améliorations locatives, ainsi que l'installation des stations de production d'autobus scolaires devraient être pratiquement achevées vers la fin de 2022. Le 2 novembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait terminé l'assemblage de son premier autobus scolaire LionC à zéro émission à l'usine de Joliet.
- La Société a continué à produire des prototypes supplémentaires d'ensembles de batteries dans les locaux de JR Automation à Troy, au Michigan, où la ligne de prototypes est en service à des fins d'essai. La ligne d'assemblage devrait être transférée à Mirabel au cours des prochaines semaines, une fois que les tests préliminaires finaux sur place auront été achevés. Lion prévoit que les tests et la certification du premier modèle d'ensemble de batteries seront terminés et que la production d'ensembles commencera à Mirabel avant la fin de 2022.
- Le 8 novembre 2022, la Société a conclu un contrat d'emprunt avec Finalta Capital Fund, L.P. et la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de financer certains crédits d'impôt remboursables et certaines subventions en vertu de programmes gouvernementaux. Le contrat d'emprunt prévoit une facilité de prêt d'un montant maximal de 30 millions de dollars canadiens (22,2 millions de dollars).
- Au 9 novembre 2022, Lion comptait environ 1 350 employés, dont environ 300 dans ses équipes d'ingénierie et de recherche et développement.

« Pour un quatrième trimestre consécutif, nous avons réalisé les meilleures livraisons de véhicules de l'histoire de Lion, un signe que le passage à l'électrification est bel et bien amorcé », a déclaré Marc Bédard, Président – Fondateur de Lion. « Alors que nous sommes sur le point de démarrer la production commerciale à notre usine de fabrication aux États-Unis et à notre usine

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge, exprimé en nombre d'unités ou en montant des ventes qui devraient être comptabilisées à l'avenir (au moment prévu de la livraison) pour ce nombre d'unités, est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 9 novembre 2022 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement et il y a eu par le passé, et la Société s'attend à ce qu'il continue à y avoir, des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie. La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.

de batteries, nous sommes enthousiasmés par ces étapes importantes, qui représentent un grand pas en avant dans notre stratégie de croissance », a conclu Marc Bédard.

PRINCIPALES EXPLICATIONS SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 41,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, en hausse de 29,1 millions de dollars par rapport à 11,9 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 116 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 40 unités (28 autobus scolaires et 12 camions; 28 véhicules au Canada et 12 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021 à 156 unités (108 autobus scolaires et 48 camions; 140 véhicules au Canada et 16 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022. Les produits des activités ordinaires pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022 ont été touchés par les difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale qui ont obligé la Société à retarder l'assemblage final de certains véhicules et ont entraîné une augmentation des niveaux de stocks.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 93,1 millions de dollars, en hausse de 58,3 millions de dollars comparativement à 34,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 220 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 125 unités (94 autobus scolaires et 31 camions; 91 véhicules au Canada et 34 véhicules aux États-Unis) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 à 345 unités (270 autobus scolaires et 75 camions; 311 véhicules au Canada et 34 véhicules aux États-Unis) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Les produits des activités ordinaires de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 ont subi l'influence de défis constants de la chaîne d'approvisionnement mondiale, qui ont obligé la Société à reporter l'assemblage final de certains véhicules et ont eu pour effet d'accroître les stocks.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 44,8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, en hausse de 31,6 millions de dollars comparativement à la période de trois mois close le 30 septembre 2021. Le coût des ventes s'est établi à 101,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, en hausse de 64,4 millions de dollars comparativement à la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Cette augmentation enregistrée pour les deux périodes est principalement attribuable à l'augmentation des volumes de vente et des volumes de production, à la majoration des coûts fixes de fabrication et du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production prévue pour les prochaines périodes de trois mois, à l'augmentation des coûts des matières premiers et des marchandises, ainsi qu'à l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Perte brute

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, la perte brute a augmenté de 2,6 millions de dollars pour s'établir à 3,8 millions de dollars, en comparaison de 1,2 M\$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. La perte brute s'est établie à 8,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, tandis qu'elle s'était chiffrée à 2,1 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, ce qui représente une augmentation de 6,0 millions de dollars. L'augmentation de la perte brute enregistrée pour les deux périodes reflète principalement l'incidence de la majoration des coûts fixes de fabrication et du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production prévue pour les prochaines périodes de trois mois, à l'augmentation des coûts des matières premiers et des marchandises, ainsi que l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale, partiellement contrebalancées par l'incidence favorable de la hausse des volumes de ventes sur la marge brute.

Charges administratives

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, les charges administratives ont augmenté de 2,2 millions de dollars, passant de 10,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021 à 12,2 millions de dollars. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 2,0 millions de dollars, comparativement à 4,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont augmenté pour s'établir à 10,2 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, comparativement à 5,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. La hausse est principalement attribuable à une augmentation des charges découlant du renforcement des capacités du siège social de Lion en prévision d'une croissance attendue des activités, ainsi qu'aux honoraires de professionnels liés aux initiatives d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et des projets stratégiques.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les charges administratives ont diminué de 31,4 millions de dollars, passant de 66,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 à 34,8 millions de dollars. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 7,4 millions de dollars, comparativement à 52,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont augmenté pour s'établir à 27,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, comparativement à 13,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. La hausse est principalement attribuable à un accroissement des charges attribuable au passage de Lion au statut de société cotée en bourse en mai 2021, à une augmentation des charges découlant du renforcement des capacités du siège social de Lion en prévision d'une croissance attendue des activités et aux honoraires de professionnels liés aux initiatives d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et des projets stratégiques.

Frais de vente

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, les frais de vente qui se sont établis à 5,2 millions de dollars, ont été semblables à ceux inscrits pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. Les frais de vente de la période de trois mois close le 30 septembre 2022 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,7 million de dollars, comparativement à 1,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente de sont accrus, passant de 3,7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021 à 4,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'expansion de l'équipe des ventes de Lion en prévision de l'accélération de la cadence de production et à un accroissement des charges découlant de l'ouverture et de l'exploitation des nouveaux centres d'expérience.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les frais de vente se sont établis à 17,3 millions de dollars, en baisse de 5,6 millions de dollars comparativement à 22,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Les frais de vente de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 2,5 millions de dollars, comparativement à 13,7 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente ont augmenté, passant de 9,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 à 14,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'expansion de l'équipe des ventes de Lion en prévision de l'accélération de la cadence de production et à un accroissement des charges découlant de l'ouverture et de l'exploitation des nouveaux centres d'expérience.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction de 13,7 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 sont liés à la réalisation du regroupement d'entreprises et du plan de réorganisation de la Société le 6 mai 2021 en vertu desquels Lion est devenue une société cotée en bourse (le « regroupement d'entreprises ») et étaient principalement composés de frais juridiques, de frais bancaires et d'autres honoraires de professionnels.

Charges financières

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, les charges financières se sont établies à 1,5 million de dollars, en hausse de 1,3 million de dollars, comparativement à 0,2 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours de la dette observée au cours du trimestre en raison des emprunts effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt auprès d'Investissement Québec et de l'emprunt auprès du Fonds stratégique pour l'innovation du gouvernement du Canada, ainsi que par une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, les charges financières se sont établies à 1,8 million de dollars, en baisse de 5,3 millions de dollars, comparativement à 7,1 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme, à la non-récurrence des charges d'intérêts liées aux instruments de créance convertibles et à la charge de désactualisation sur les actions ordinaires rachetables au gré du porteur qui ont été remboursées le 6 mai 2021, ainsi qu'au gain sur la décomptabilisation d'un passif financier lié à des droits de concession acquis précédemment, partiellement contrebalancés par une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives. Le gain sur la décomptabilisation du passif financier est survenu à la suite de l'échéance le 7 mai 2022 de l'accord conclu avec une société fermée aux fins de l'acquisition antérieure de droits de concession dans certains territoires des États-Unis.

Perte (gain) de change

Les gains et pertes de change se rapportent principalement à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères dans les monnaies fonctionnelles des entités Lion correspondantes. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, la Société a inscrit une perte de change de 2,1 millions de dollars, comparativement à un gain de change de 1,2 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021 en raison principalement d'un affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2022 par rapport à la période de trois mois close le 30 septembre 2021.

La Société a inscrit une perte de change de 1,4 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, comparativement à un gain de change de 1,3 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, en raison principalement d'un affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions

Les obligations liées aux bons de souscription d'actions sont liées au bon de souscription émis en faveur d'un client déterminé en juillet 2020 et aux bons de souscription négociés en bourse et aux bons de souscription négociés par la voie de placements privés émis lors de la clôture du regroupement d'entreprises, le 6 mai 2021. La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions s'est traduite par un gain de 7,6 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, comparativement à un gain de 138,4 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021, et par un gain de 86,0 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, comparativement à un gain de 39,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Les gains pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022 résultent principalement de la diminution du cours des titres de capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

Résultat net

La Société a inscrit une perte nette de 17,2 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022, en comparaison d'un bénéfice net de 123,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2021. La diminution du résultat net observée pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022 par rapport à la période de trois mois close le 30 septembre 2021 est en grande partie attribuable au gain plus important lié à la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2021 dont il est question dans le paragraphe qui précède, sous « Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions », à la hausse de la perte brute, à l'augmentation des charges administratives et des frais de vente (compte non tenu de la rémunération fondée sur des actions) et à l'augmentation des charges financières et des pertes de change, partiellement contrebalancés par une diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie.

La Société a inscrit un bénéfice net de 22,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, en comparaison d'une perte nette de 71,6 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. L'amélioration du résultat net observée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 est en grande partie attribuable au gain plus important lié à la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, à la diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, aux coûts de transaction non récurrents engagés au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 et à la baisse des charges financières, partiellement contrebalancés par la perte brute, par une augmentation des charges administratives et des frais de vente (compte non tenu de la rémunération fondée sur des actions) et par une hausse des pertes de change.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Une conférence téléphonique et une webdiffusion auront lieu le 10 novembre 2022 à 8 h 30 (heure de l'Est) pour discuter des résultats.

Pour participer à la conférence téléphonique, composez le (226) 828-7575 ou le (833) 950-0062 (sans frais) et le code d'accès 109439. Une présentation aux investisseurs et une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique seront également disponibles à l'adresse www.thelionelectric.com, à la page « Événements et présentations » de la section « Investisseurs ». L'événement enregistré sera disponible pendant un certain temps après la conférence téléphonique.

RAPPORT FINANCIER

Le présent communiqué doit être lu conjointement avec notre rapport financier du troisième trimestre de 2022, y compris les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société au 30 septembre 2022 et pour la période de trois mois close à cette date et le rapport de gestion connexe, que la Société déposera auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur notre site Web à l'adresse www.thelionelectric.com.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021
(non audité)

	30 septembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	66 613 415	241 702 030
Créances	53 809 122	37 899 085
Stocks	164 089 089	115 978 979
Charges payées d'avance et autres actifs courants	3 723 244	4 647 163
Actifs courants	<u>288 234 870</u>	<u>400 227 257</u>
Actifs non courants		
Autres actifs non courants	1 353 630	793 298
Immobilisations corporelles	123 846 849	32 668 158
Actifs au titre de droits d'utilisation	61 792 536	60 902 362
Immobilisations incorporelles	125 856 977	81 899 830
Actif sur contrat	13 053 905	14 113 415
Actifs non courants	<u>325 903 897</u>	<u>190 377 063</u>
Total de l'actif	<u>614 138 767</u>	<u>590 604 320</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	75 642 955	40 409 565
Partie courante de la dette à long terme et des autres emprunts	9 795 750	13 015 584
Partie courante des obligations locatives	5 079 945	4 691 344
Passifs courants	<u>90 518 650</u>	<u>58 116 493</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme et autres emprunts	47 675 755	62 086
Obligations locatives	59 233 709	57 517 973
Obligations liées aux bons de souscription d'actions	18 417 632	106 225 934
Passifs non courants	<u>125 327 096</u>	<u>163 805 993</u>
Total du passif	<u>215 845 746</u>	<u>221 922 486</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	437 899 314	418 709 160
Surplus d'apport	132 477 906	122 637 796
Déficit	(147 342 148)	(169 755 726)
Écart de conversion	(24 742 051)	(2 909 396)
Total des capitaux propres	<u>398 293 021</u>	<u>368 681 834</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u>614 138 767</u>	<u>590 604 320</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2022 et 2021
(non audité)

	Période de trois mois close le		Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022	30 septembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	40 978 001	11 925 381	93 145 810	34 839 798
Coût des ventes	44 797 649	13 152 702	101 328 397	36 974 147
Perte brute	(3 819 648)	(1 227 321)	(8 182 587)	(2 134 349)
Charges administratives	12 165 843	9 969 149	34 846 047	66 241 280
Frais de vente	5 232 860	5 208 478	17 330 842	22 930 325
Coûts de transaction	—	—	—	13 654 851
Perte d'exploitation	(21 218 351)	(16 404 948)	(60 359 476)	(104 960 805)
Charges financières	1 500 302	229 494	1 846 751	7 138 518
Perte (gain) de change	2 124 168	(1 223 617)	1 414 128	(1 299 708)
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(7 643 140)	(138 423 798)	(86 033 933)	(39 208 584)
Résultat net	(17 199 681)	123 012 973	22 413 578	(71 591 031)
Autres éléments du résultat global				
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat net				
Écart de conversion	(17 006 234)	1 003 693	(21 832 655)	(2 016 700)
Résultat global	(34 205 915)	124 016 666	580 923	(73 607 731)
Résultat par action				
Résultat de base par action	(0,09)	0,65	0,12	(0,47)
Résultat dilué par action	(0,09)	0,60	0,11	(0,47)

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2022 et 2021
(non audité)

	Période de trois mois close le		Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2022	30 septembre 2021	30 septembre 2022	30 septembre 2021
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat net	(17 199 681)	123 012 973	22 413 578	(71 591 031)
Éléments hors trésorerie :				
Amortissement des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	3 046 488	1 368 805	7 768 914	3 901 188
Rémunération fondée sur des actions	2 682 470	5 996 191	9 840 110	66 001 039
Charges de désactualisation sur les actions ordinaires rachetables au gré du porteur	—	—	—	2 031 863
Charges de désactualisation et de réévaluation sur le solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession	—	(58 723)	82 850	228 121
Charges de désactualisation sur les instruments de créance convertibles	—	—	—	2 503 097
Gain sur la décomptabilisation du solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession	—	—	(2 130 583)	—
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(7 643 140)	(138 423 798)	(86 033 933)	(39 208 584)
Gain latent de change	1 102 315	201 818	832 209	(232 551)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(18 405 005)	(22 842 689)	(41 719 676)	(45 095 632)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(36 416 553)	(30 745 423)	(88 946 531)	(81 462 490)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 897 519)	(4 991 385)	(89 930 883)	(9 388 107)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(18 789 392)	(9 480 960)	(57 479 103)	(26 647 917)
Disposition d'immobilisations corporelles	24 413	—	24 413	—
Aide gouvernementale liée aux immobilisations incorporelles	—	169 239	—	1 946 554
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(40 662 498)	(14 303 106)	(147 385 573)	(34 089 470)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation nette des facilités de crédit	—	—	—	(16 262 610)
Emprunts sur crédits d'impôt pour la recherche et le développement et subventions à recevoir	—	—	—	—
Remboursement d'emprunts sur crédits d'impôt pour la recherche et le développement et subventions à recevoir	—	—	—	(2 745 712)
Augmentation de la dette à long terme	45 234 309	—	48 938 114	15 775 473
Remboursement de la dette à long terme et d'autres emprunts	(47 277)	(75 138)	(420 385)	(41 480 736)
Remboursement d'instruments de créance convertibles	—	—	—	(23 903 068)
Paiement au titre des obligations locatives	(1 420 153)	(629 978)	(3 757 691)	(1 659 950)
Produit de l'émission d'actions dans le cadre d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission	—	—	—	196 255 491
Rachat d'actions	19 186 356	—	19 186 356	—
Produit de l'émission d'actions dans le cadre de l'exercice d'options sur actions et de bons de souscription	—	670 205	3 798	724 599
Produit de l'émission d'actions dans le cadre d'une transaction de regroupement d'entreprises	—	—	—	308 232 870
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	62 953 235	(34 911)	63 950 192	434 936 357
Effet de la fluctuation des cours de change sur la trésorerie libellée en devises	(2 264 281)	(1 374 045)	(2 706 703)	(1 446 597)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(16 390 097)	(46 457 485)	(175 088 615)	317 937 800
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	83 003 512	364 304 209	241 702 030	(91 076)
Trésorerie à la clôture	66 613 415	317 846 724	66 613 415	317 846 724
Autres informations sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Intérêts versés	697 218	242 176	1 551 338	4 243 019
Intérêts versés au titre des obligations locatives	803 084	114 618	2 343 146	304 223

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS ET AUTRES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le présent communiqué fait référence au BAIIA ajusté, qui constitue une mesure financière non conforme aux IFRS, et à d'autres indicateurs clés de performance, notamment le carnet de commandes de la Société, qui sont définis ci-après. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS, n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS; il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres entreprises. Elles s'ajoutent plutôt aux mesures conformes aux IFRS et constituent un complément d'information utile à une compréhension plus approfondie des résultats d'exploitation de la Société, tels que les comprend la direction. Elles ne doivent donc pas être considérées isolément pour l'analyse de l'information financière présentée selon les IFRS ni s'y substituer. Lion compense ces limitations en s'appuyant principalement sur les résultats selon les IFRS de Lion et en utilisant le BAIIA ajusté et le carnet de commandes à titre complémentaire. Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier à une seule mesure financière pour évaluer les activités de Lion.

BAIIA ajusté

Le « BAIIA ajusté » est défini comme le résultat net avant les charges financières, la charge ou l'économie d'impôt sur le résultat et les amortissements, rajusté pour tenir compte de la rémunération fondée sur des actions, des variations de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, du gain ou de la perte de change et des coûts de transaction et autres charges non récurrentes. Le BAIIA ajusté se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci. Lion croit que l'utilisation du BAIIA ajusté constitue un outil supplémentaire que les investisseurs peuvent utiliser pour évaluer les résultats d'exploitation et les tendances en cours et pour comparer ses mesures financières à celles d'autres sociétés comparables, qui peuvent présenter des mesures financières non définies par les IFRS semblables aux investisseurs. Le lecteur doit toutefois savoir que, lors de l'évaluation du BAIIA ajusté, Lion pourrait engager des charges futures semblables à celles qui sont exclues du calcul du BAIIA ajusté. De plus, la présentation de ces mesures par Lion ne doit pas suggérer que celle-ci conclut que ses résultats futurs ne subiront pas l'incidence d'éléments inhabituels ou ponctuels. Le BAIIA ajusté calculé par Lion peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer le BAIIA ajusté de la même façon. Les lecteurs sont invités à examiner le rapprochement du résultat net, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable, et du BAIIA ajusté présenté par la Société à la section « Rapprochement du BAIIA ajusté » de la rubrique 13.0, « Résultats d'exploitation », de son rapport de gestion pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022.

Carnet de commandes

Le présent communiqué de presse fait également référence au carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules (camions et autobus) ainsi qu'aux bornes de recharge. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge, exprimé en nombre d'unités ou en montant des ventes qui devraient être comptabilisées à l'avenir (au moment prévu de la livraison) pour ce nombre d'unités, est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signés, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Les véhicules

inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 4 août 2022 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement et il y a eu par le passé, et la Société s'attend à ce qu'il continue à y avoir, des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.

La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles. Voir la section ci-après pour une description complète de la méthodologie utilisée par la Société relativement au carnet de commandes et de certains risques et incertitudes importants liés à cette méthodologie et à la présentation du carnet de commandes.

Méthodologie du carnet de commandes

Principe général

Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge, exprimé en nombre d'unités ou en montant des ventes qui devraient être comptabilisées à l'avenir (au moment prévu de la livraison) pour ce nombre d'unités, est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 9 novembre 2022 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement et il y a eu par le passé, et la Société s'attend à ce qu'il continue à y avoir, des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.

La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.

Délais de livraison

Le carnet de commandes de la Société fait référence aux produits qui n'ont pas encore été livrés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient livrés dans un délai qui peut être raisonnablement estimé et il inclut, dans le cas des bornes de recharge, des services qui n'ont pas été achevés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient achevés dans le cadre de la livraison du produit.

Les commandes et les demandes d'achat prévoient généralement un délai au cours duquel le client s'attend à recevoir les véhicules. Ce délai peut correspondre à une date spécifique, à un nombre ou à une fourchette de mois suivant l'émission du bon de commande ou de la demande,

ou à une année civile. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 9 novembre 2022 prévoyaient un délai de livraison, sous réserve du respect des conditions énoncées dans chaque commande (qui, dans la quasi-totalité des cas, comme il est indiqué plus en détail aux présentes, concernent l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales), allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les délais de livraison sont communiqués de temps à autre par la Société, lorsqu'ils sont disponibles pour les commandes importantes. Les délais de livraison ne doivent pas être interprétés comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société que le moment réel de la livraison aura lieu comme prévu. Compte tenu de la nature des activités et des produits de la Société, du délai implicite de production et de livraison d'un véhicule (qui peut être affecté, entre autres, par les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ou les changements apportés aux spécifications), du type de certains clients de la Société (dans de nombreux cas, des propriétaires de parcs qui exercent des activités à forte densité de capital et qui nécessitent du financement et de la flexibilité continue au niveau de l'échéancier) et du fait que, comme il est décrit plus en détail aux présentes, la quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement, il y a eu par le passé, et la Société s'attend à ce qu'il continue à y avoir, des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.

Établissement du prix

Lorsque le carnet de commandes de la Société est exprimé sous la forme d'un montant de ventes, ce montant a été déterminé par la direction en fonction des spécifications ou des exigences actuelles de la commande concernée, en supposant qu'aucune modification n'est apportée à ces spécifications ou à ces exigences et, dans les cas où le prix d'un produit ou d'un service peut varier à l'avenir, il représente l'estimation raisonnable de la direction du prix prospectif au moment où cette estimation est présentée. Un petit nombre de véhicules inclus dans le carnet de commandes ont un prix qui doit être confirmé en fonction des spécifications et des autres options dont le client concerné et la Société conviendront dans le futur. Pour l'établissement du carnet de commandes et de la valeur attribuée à ces commandes, la direction a estimé le prix en fonction de ses listes de prix actuelles et de certaines autres hypothèses relatives aux spécifications et aux exigences jugées raisonnables dans les circonstances.

Indicateur de rendement

Le carnet de commandes se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS et n'est ni divulguée dans les états financiers de la Société ni dérivée de ceux-ci. La Société estime que la publication de son carnet de commandes offre un outil supplémentaire aux investisseurs pour évaluer la performance, la présence des produits de la Société sur le marché et le rythme des dépenses en immobilisations et l'outillage.

Le calcul que la Société effectue de son carnet de commandes peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer leur carnet de commandes, les commandes en attente ou leur prise de commandes de la même façon. De plus, comme il a été mentionné précédemment, la présentation du carnet de commandes de la Société est calculée en fonction des commandes et des demandes faites au moment où l'information est présentée et elle ne se fonde pas sur l'évaluation par la Société d'événements futurs et ne doit pas être interprétée comme une

déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.

Évaluation en cours; facteurs de risque

Une partie des véhicules et des bornes de recharge figurant dans le carnet de commandes de la Société est susceptible d'être annulée dans certaines circonstances (que ce soit en raison d'un retard de livraison, de la non-disponibilité d'une subvention ou d'une incitation ou autrement), dans un certain délai. La direction passe en revue la composition du carnet de commandes chaque fois que celui-ci est présenté afin de déterminer si des commandes doivent en être retirées. Aux fins de cet exercice, la direction cible les commandes qui ont été ou qui sont raisonnablement susceptibles d'être annulées et examine, notamment, si les conditions relatives à la commande sont raisonnablement susceptibles d'entraîner une annulation de la commande dans les périodes futures ainsi que toute autre information disponible jugée pertinente, y compris les discussions continues avec les clients. Un tel exercice peut entraîner de temps à autre le retrait de commandes qui ont été précédemment incluses dans le carnet de commandes, même si elles n'ont pas été officiellement annulées par le client.

La Société ne peut pas garantir que son carnet de commandes sera réalisé en totalité, en temps voulu, voire du tout, ou que, même s'il est réalisé, les produits des activités ordinaires générés se traduiront par des bénéfices ou par la création de liquidités comme il est prévu, et toute insuffisance pourrait être importante. La transformation par la Société de ses commandes en ventes effectives est soumise à un certain nombre de risques, notamment ceux décrits ci-après et ceux décrits à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019 et à la rubrique 3. D, « Facteurs de risque », du rapport annuel de la Société sur formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Par exemple, un client pourrait omettre d'honorer une commande, faire l'objet d'une faillite ou d'une insolvabilité ou cesser d'exercer ses activités. En outre, la quasi-totalité des commandes incluses dans le carnet de commandes sont assujetties à des conditions relatives à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales ou au calendrier des livraisons et, dans un nombre limité de cas, à la disponibilité de certaines spécifications et options, ou au renouvellement de certaines routes par les autorités gouvernementales ou scolaires. Par conséquent, la capacité de la Société à transformer son carnet de commandes en ventes effectives est largement tributaire de l'obtention des subventions et des incitations gouvernementales, et du moment où celles-ci sont obtenues. Les subventions et les incitations gouvernementales les plus notables sont celles prévues par le *Plan pour une économie verte 2030* du gouvernement du Québec, le *Fonds pour le transport en commun à zéro émission* (« FTCSE ») d'Infrastructure Canada du gouvernement fédéral, et le *Hybrid and Zero-Emission Truck and Bus Voucher Incentive Project* (« HVIP ») de la Californie. La résiliation, la modification, le retard ou la suspension de ces subventions et incitations gouvernementales pourraient entraîner des retards de livraison ou l'annulation de la totalité ou d'une partie de ces commandes, ce qui pourrait nuire considérablement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.

La transformation par la Société de son carnet de commandes en ventes effectives dépend également de sa capacité à fabriquer ses véhicules de manière économique et dans les délais, à l'échelle. La Société a livré 196 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et 345 véhicules au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Au 9 novembre 2022, le carnet de commandes de véhicules de la Société s'élevait à 2 357 véhicules. L'exécution de la stratégie de croissance de la Société et la transformation de son carnet de commandes

nécessiteront donc une intensification importante de sa production. Bien que l'usine de Saint-Jérôme de la Société ait actuellement une capacité de production annuelle de 2 500 véhicules à grande échelle et que la Société soit actuellement en train d'établir ses activités à l'usine de Joliet et au Campus Lion, la Société a une expérience limitée à ce jour dans la fabrication d'un grand volume de véhicules. En outre, au 9 novembre 2022, 400 véhicules inclus dans le carnet de commandes, représentant une valeur de commande totale combinée d'environ 165 millions de dollars, se rapportaient à des produits qui ont été développés et qui étaient vendus, mais qui n'étaient pas en production commerciale. Si la Société n'est pas en mesure de développer ses véhicules, de se procurer ses composants clés et d'augmenter avec succès ses processus de fabrication tout en respectant les coûts et les délais prévus, cela pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière. Par conséquent, la réalisation par la Société de son carnet de commandes pourrait être touchée par des variables indépendantes de sa volonté et il se pourrait qu'elle ne se concrétise pas entièrement. Voir la rubrique 3.0, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », du rapport de gestion de la Société pour la période de trois et de neuf mois close le 30 septembre 2022.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2022 et 2021 :

	Non audité		Non audité	
	Périodes de trois mois closes les 30 septembre	Périodes de trois mois closes les 30 septembre	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre
	2022	2021	2022	2021
	(en milliers)			
Produits des activités ordinaires	40 978 \$	11 925 \$	93 146 \$	34 840 \$
Résultat net	(17 200) \$	123 013 \$	22 414 \$	(71 591) \$
Charges financières	1 500 \$	229 \$	1 847 \$	7 139 \$
Amortissements	3 046 \$	1 369 \$	7 769 \$	3 617 \$
Rémunération fondée sur des actions ¹⁾	2 682 \$	5 996 \$	9 840 \$	66 001 \$
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions ²⁾	(7 643) \$	(138 424) \$	(86 034) \$	(39 209) \$
(Gain) perte de change ³⁾	2 124 \$	(1 224) \$	1 414 \$	(1 300) \$
Coûts de transaction et autres charges non récurrentes ⁴⁾	363 \$	283 \$	1 895 \$	15 199 \$
Impôt sur le résultat	—	—	—	—
BAIIA ajusté	(15 126) \$	(8 757) \$	(40 855) \$	(20 144) \$

- 1) Représente les charges hors trésorerie comptabilisées dans le cadre de l'émission et de la réévaluation à la juste valeur des options sur actions émises en faveur de participants dans le cadre du régime d'options sur actions de Lion, comme il est décrit à la note 10 des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités aux 30 septembre 2022 et 2021 et pour les périodes de trois et de neuf mois closes à ces dates.
- 2) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, comme il est décrit à la note 9 des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités aux 30 septembre 2022 et 2021 et pour les périodes de trois et de neuf mois closes à ces dates.
- 3) Représente les pertes ou les (gains) hors trésorerie liés à la conversion de devises.
- 4) Pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022, représente les honoraires de professionnels liés aux initiatives d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et des projets, ainsi que d'autres honoraires de professionnels non récurrents. Pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2021, représente les coûts de transaction liés au regroupement d'entreprises clôturé le 6 mai 2021, les honoraires de professionnels liés à des transactions de financement et d'autres honoraires de professionnels non récurrents.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

[Lion Electric](#) est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. La Société crée, conçoit et produit des camions commerciaux urbains tout électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs composants clés de ses véhicules : châssis, ensembles batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincue que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens donné au terme *forward-looking statements* dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Dans le présent communiqué, les énoncés qui ne sont pas des faits historiques, notamment des énoncés relatifs aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des énoncés prospectifs et devraient être évalués comme tels.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres énoncés qui prédisent ou indiquent des tendances ou des événements futurs ou qui n'énoncent pas des faits historiques, bien que tous les énoncés prospectifs ne contiennent pas nécessairement ces termes. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant le carnet de commandes de la Société et la capacité de la Société à le convertir en ventes réelles, sa stratégie à long terme et sa croissance future, son projet d'usine de batteries et de centre d'innovation au Québec et son usine de fabrication aux États-Unis, ainsi que le lancement prévu de nouveaux modèles de véhicules électriques. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de retenir et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'interruption d'approvisionnement en matières premières sur une base concurrentielle, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations économiques au cours des périodes à

venir et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires requis, au cours des périodes à venir, s'il y a lieu, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes parce qu'ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique et juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences de la pandémie mondiale de COVID-19 et l'émergence de variants de la COVID-19; toute retombée négative de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui continue d'affecter les marchés économiques et financiers mondiaux et d'exacerber les défis économiques actuels; toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique et à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les échéanciers des projets de construction et des autres projets; toute fluctuation défavorable et la volatilité du prix et de la disponibilité des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de Lion; toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par Lion au fil du temps; la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé; toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société; la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison d'une rotation du personnel, du départ d'employés et de demandes de salaires plus élevés), qui peuvent obliger la Société à fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourrait poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés; toute incapacité de la part de Lion à répondre aux attentes de ses clients quant aux produits, spécifications et services; toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société; l'incapacité à réduire ses coûts d'approvisionnement au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société; toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données; tout événement ou circonstance qui se traduirait par l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes réelles, y compris la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques; toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance; les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils et des actes de terrorisme, le conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine ou des perturbations similaires; et l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée contre la Société de temps à autre.

Ces risques et autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion annuel de la société pour

l'exercice 2021. Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Tous les énoncés prospectifs inclus dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiés dans leur intégralité par les avertissements contenus dans le présent document et les facteurs de risque inclus dans le rapport de gestion annuel de la société pour l'exercice 2021 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

Personnes-ressources :

MÉDIAS

Patrick Gervais

Vice-président, Marketing et Communications

Patrick.Gervais@thelionelectric.com

(514) 992-1060

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi

Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable

Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com

(450) 432-5466, poste 171